

COMMUNE DE FRANCAITROFF
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 07.08.2015 dite « loi NOTRe », les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exercice 2023 a été marqué par :

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- **Au chapitre 011 : Charges à caractères générales**, le plus gros poste de dépenses reste **le compte 611 Contrats de prestations et services** qui comprend entre autres les dépenses liées à la gestion du périscolaire. Le montant versé à l'OPAL (association en charges du périscolaire) était de 50 203,57 € en 2023. Les autres prestataires liés à ce compte sont la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) pour les missions ADS, l'entretien des avaloirs et le service balayage (4 433,33 €) et le CAUE pour une prestation d'accompagnement au projet de subvention RIVAGE « plantations » (500 €)

Les réalisations du **compte 60633 « Fournitures de voirie »** ont été supérieures aux prévisions. Il s'agit ici principalement des dépenses liées à l'achat de plantations suite à la rénovation de la Rue de St-Avoid.

Les réalisations du **compte 6156 « Maintenance »** ont été supérieures aux prévisions. En effet, le nouveau contrat d'entretien pour 3 ans des bornes électriques est inclus dans cet article pour un montant de 4 764,48 €.

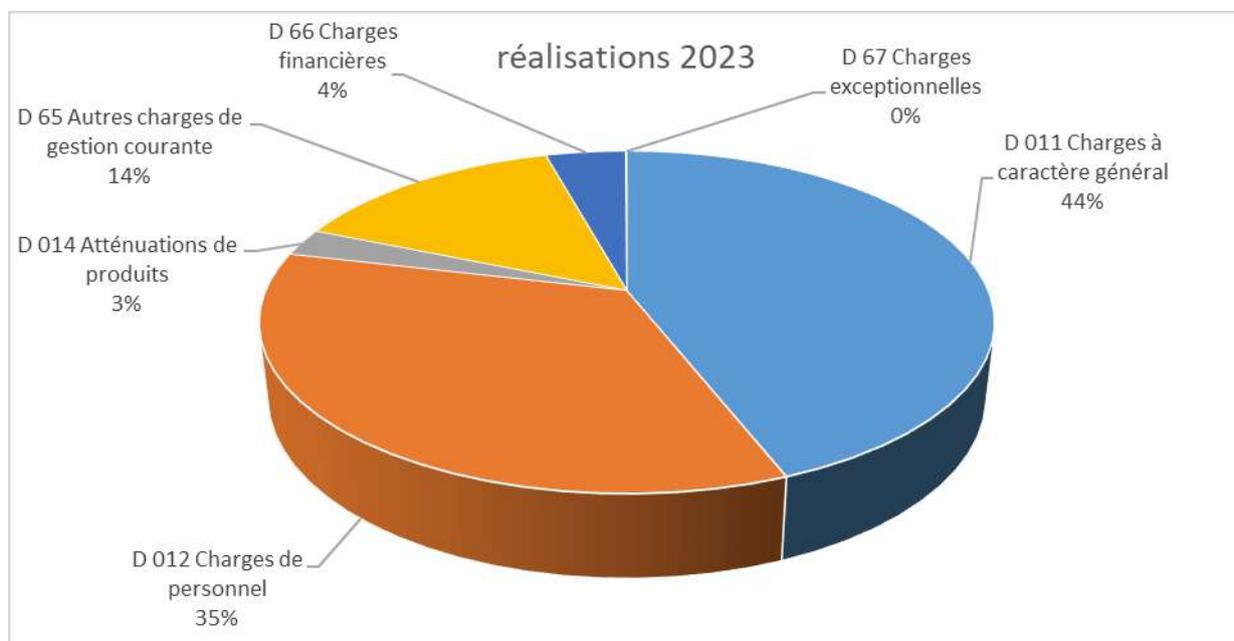
Les réalisations des autres postes de dépenses de ce chapitre sont pour la plupart inférieures ou quasiment identiques aux prévisions, notamment pour les fluides (eau, électricité, combustibles, ...) dont les efforts non négligeables de 2022 ont été poursuivis durant l'année 2023. (Voir détail un peu plus loin dans cette note)

- **Au chapitre 012 : dépenses liées aux charges du personnel** : Elles sont également légèrement inférieures aux prévisions. Les effectifs du personnel ont évolué durant l'année 2023, à savoir :
 - 1 Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, cat B, à temps plein (35/35^{ème}) - **identique à 2022**
 - 1 adjoint administratif, cat C, à temps non complet (17,5/35^{ème}) – **identique à 2022**
 - 1 adjoint technique titulaire, cat C, à temps plein (35/35^{ème}) – **identique à 2022**
 - 1 adjoint technique affecté aux écoles, cat C, à temps non complet (24,5/35^{ème}) - **identique à 2022**
 - 1 ATSEM 1^{ère} classe, cat C, à temps non complet (24,5/35^{ème}) – **pour 8/12^{ème} suite au départ de l'agent vers une autre administration**
 - 1 agent en contrat PEC, à temps non complet (20/35^{ème}) **à compter de janvier 2023 pour la gestion de l'agence postale (aide de l'Etat à hauteur de 50 % ainsi que dans le cadre de la convention signée avec la Poste, cette dernière reverse chaque mois une indemnité compensatrice de 1 209 €**
 - 1 agent en contrat PEC, à temps non complet (24/35^{ème}) **à compter de septembre 2023 suite au départ l'ATSEM (aide de l'Etat à hauteur de 60 %)**

- **Au chapitre 065 : Autres charges de gestion courantes** : Dans l'ensemble, les dépenses liées à ce chapitre sont inférieures aux prévisions. Ce chapitre concentre, entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus (article 65311) et aux cotisations retraites des élus (article 65313) ainsi que les contributions versées aux autres organismes (SIALF (13 000 €), SIVOS collège de l'Albe (2 880 €), commune de Dieuze pour frais scolaires (759 €)) et le versement des subventions aux associations pour 3 100 €. Depuis 2022, la dépense liée à la contribution au SDIS de la Moselle est versée directement par la CCS.

Détail par chapitre

Chapitres	Prévisions 2023	réalisations 2023
D 011 Charges à caractère général	268 635,89 €	221 733,60 €
D 012 Charges de personnel	180 200,00 €	174 325,42 €
D 014 Atténuations de produits	13 123,00 €	13 123,00 €
D 65 Autres charges de gestion courante	88 800,00 €	72 725,50 €
D 66 Charges financières	21 120,00 €	21 116,97 €
D 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	330,00 €



Au niveau des recettes de fonctionnement :

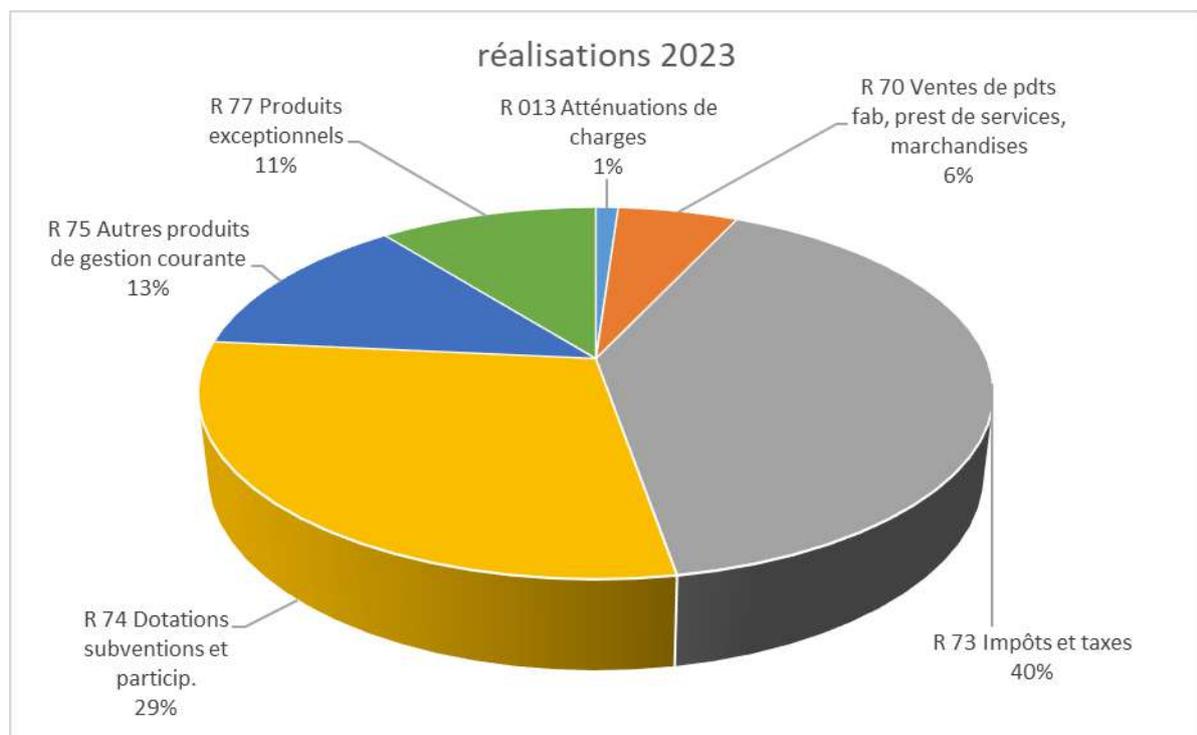
Le chapitre 013 : « Atténuations de charges » concerne essentiellement les remboursements sur rémunérations du personnel (remboursements maladies, participations de l'Etat au contrats PEC ou CUI. Pour 2023, les recettes sont supérieures aux prévisions car lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2023 nous n'étions pas informés du départ de notre ATSEM et du nouveau contrat CUI de sa remplaçante.

- Les ventes de bois sont supérieures aux prévisions (chapitre 70 : vente de produits fabriqués, prestations de service). La vente de bois a rapporté plus que les prévisions (**27 247 €** au lieu des 15 200 € prévus). Le bois a encore pris de la valeur par rapport à 2022.
- Les concessions dans le cimetière communal ont rapporté en 2023 : **3 625 €**.

- Les recettes en matière d'impôts et taxes (Chapitre 73 : impôts et taxes) **sont supérieures aux prévisions** (notamment pour les impôts locaux et les fonds de péréquation)
- La perception des dotations de l'état **reste stable et conforme aux prévisions** ainsi que le FCTVA pour la partie « fonctionnement » (Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations)
- Les réalisations du chapitre 75 Autres produits de gestion courante **sont supérieures aux prévisions** et correspondent essentiellement à l'article 752 « revenus des immeubles » (encaissement des loyers) et à article 75888 « autres produits divers de gestion courante » (encaissement des charges locatives, les remboursements de sinistres ainsi que la participation de la Poste au fonctionnement de l'agence postale). *A noter qu'à compter de 2024, le SGC de Sarrebourg nous demande d'inscrire la participation de la poste au chapitre 70, article 70688.*
- En produits exceptionnels : la commune a encaissé la vente d'une parcelle située Rue des Vergers (à M. INCORVAIA) pour une somme de **34 720 €** ainsi que la vente d'une parcelle située à l'impasse du Château (à M. MULLER) pour une somme de **52 000 €**.

Détail par chapitre

chapters	Prévisions 2023	réalisations 2023
R 013 Atténuations de charges	5 800,00 €	8 851,82 €
R 70 Ventes de pdts fab, prest de services, marchandise	27 960,00 €	47 695,87 €
R 73 Impôts et taxes	293 735,00 €	329 921,12 €
R 74 Dotations subventions et particip.	209 490,00 €	238 912,08 €
R 75 Autres produits de gestion courante	71 400,00 €	105 215,99 €
R 77 Produits exceptionnels	0,00 €	86 720,00 €



Au niveau des dépenses d'investissement :

Chapitre 16 : Emprunts

Le remboursement des emprunts contractés auprès du Crédit Mutuel sont conformes aux prévisions et aux tableaux d'amortissements (826 000 € contracté en 2011 et allant jusqu'en octobre 2026 pour la construction du groupe scolaire et 500 000 € contracté en 2022 pour une durée de 15 ans avec un taux fixe de 2,20 % pour la réalisation des travaux de restructuration de la Rue de ST-Avoid.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Cela concerne la dépense liée à la réalisation d'un plan topographique de la rue du Bourg.

Pour rappel, il n'y a plus la dépense d'investissement relative au logiciel JVS version cloud (compta, paie, élections, population, etc...). Les dépenses pour ce chapitre ont été conformes aux prévisions.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les travaux réalisés en 2023 d'un montant total de 1 261 366,48 € sont :

○ Les travaux sylvicoles (forêt) :	7 537,20 €
○ L'aménagement d'un terrain de pétanque Rue des Vergers :	11 986,80 €
○ La pose d'une clôture au city stade au Chemin du Ruisseau :	4 163,62 €
○ L'acquisition de plantations pour la Rue de St-Avoid :	2 018,04 €
○ Le remplacement des huisseries à l'atelier municipal :	8 576,43 €
○ L'acquisition de dalles PVC pour la réfection du sol au périscolaire :	21 188,16 €
○ Le versement d'un acompte pour le remplacement de fenêtres au périscolaires :	5 174,71 €
○ Le paiement du solde MO pour la rénovation des allées du cimetière :	198,00 €
○ Les travaux de restructuration de la Rue de St-Avoid :	1 130 102,45 €
○ Les travaux de viabilisation en eau potable de la parcelle Rue des Vergers :	1 378,80 €
○ Les travaux de raccordement électrique du 21 B Rue des Jardins :	4 859,28 €
○ La création d'un raccordement électrique et pose d'un coffret forain :	1 331,18 €
○ La création d'un raccordement électrique et pose d'un coffret pour bornes :	5 481,86 €
○ L'acquisition d'une perceuse sur colonne pour le service technique :	623,85 €
○ L'acquisition d'une débroussailleuse dorsale pour le service technique :	695,00 €
○ L'acquisition de matériel pour les illuminations de Noël :	1 371,00 €
○ L'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes :	4 680,00 €

Les restes à réaliser à reporter sur le budget de 2024 : (DEPENSES) = 15 000,00 €

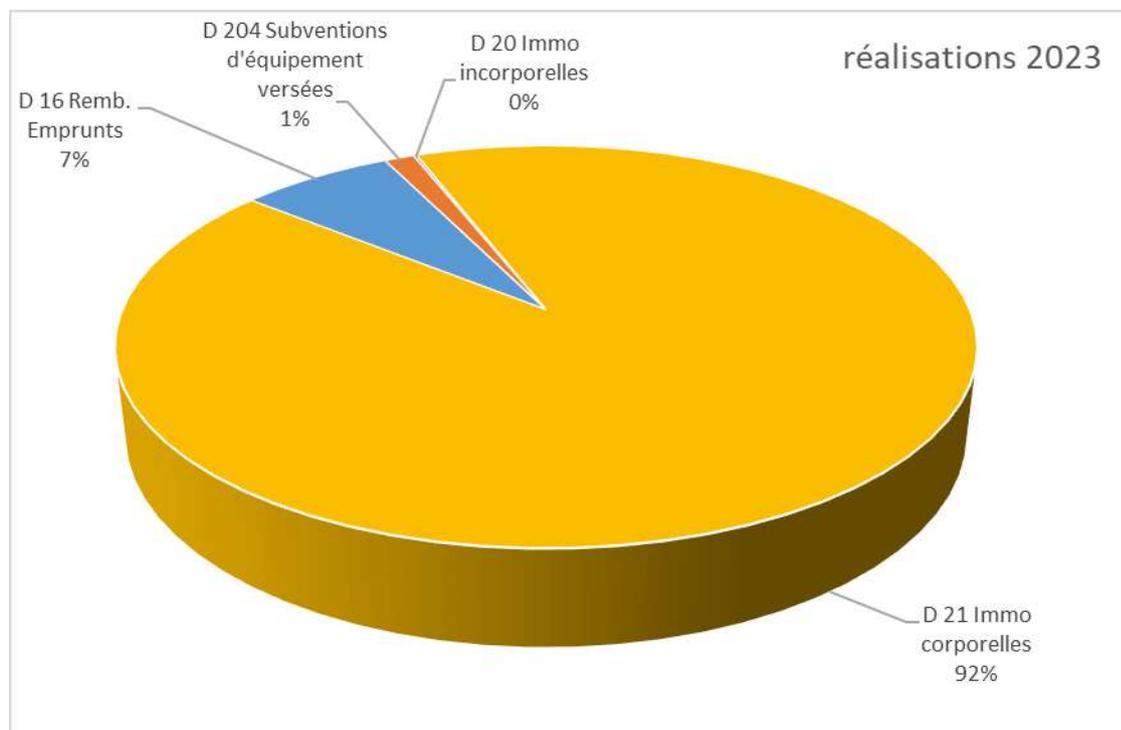
○Restructuration Rue de St-Avoid	13 000,00 €
○Travaux de raccordement électrique de la parcelle Rue des Vergers	2 000,00 €

Les restes à réaliser à reporter sur le budget de 2024 : (RECETTES) = 456 277,22 €

○Subvention - ETAT Restructuration Rue de St-Avoid	32 109,00 €
○Subvention – REGION Restructuration Rue de St-Avoid	113 709,40 €
○Subvention – DEPARTEMENT Restructuration Rue de St-Avoid	163 817,82 €
○Subvention - CCS Chemin du Ruisseau	5 000,00 €
○Subvention - DETR Restructuration Rue de St-Avoid	91 641,00 €
○Emprunt : crédit relais	50 000,00 €

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2023	réalisations 2023
D 16 Remb. Emprunts	94 480,00 €	94 394,37 €
D 204 Subventions d'équipement versées	22 200,00 €	18 307,24 €
D 20 Immo incorporelles	2 100,00 €	2 100,00 €
D 21 Immo corporelles	1 344 737,43 €	1 261 366,48 €



Au niveau des recettes d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre contient le versement du FCTVA de l'année 2022 (40 840,10 €), de la taxe d'aménagement (4 439,69 €) et de l'affectation d'une partie du résultat de 2022 (compte 1068) pour 327 123,54 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Différentes subventions ont été perçues en 2023 :

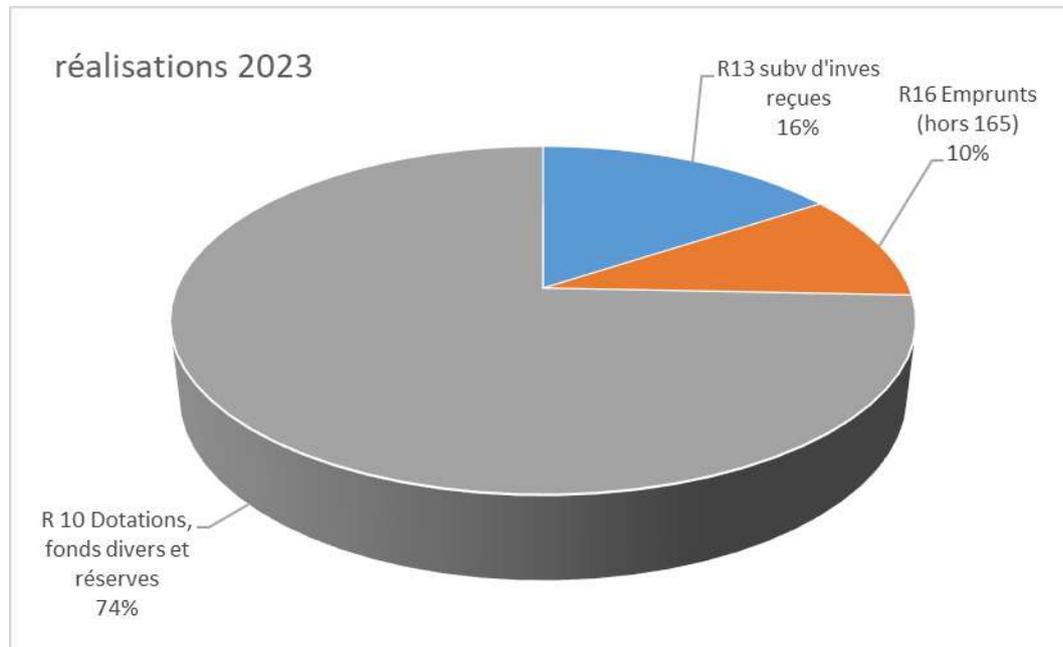
- L'acompte de subvention du DEPARTEMENT Restructuration Rue de St-Avold : **36 182,18 €**
- Participation d'ORANGE pour l'enfouissement des Réseaux Rue de ST-Avold : **27 725,00 €**
- Subvention DETR pour le remplacement des huisseries à l'atelier municipal : **14 644,00 €**

Chapitre 16 : Emprunt

Un crédit relais d'un montant de 100 000 € sur une durée d'un an a été contracté auprès du Crédit Mutuel de Dieuze le 12.12.2023 au taux de 4,050 %. Un tirage de 50 000,00 € a été réalisé au mois de décembre afin de régler une partie des factures de la restructuration de la Rue de St-Avold. Ce crédit sera remboursé dès la rentrée des subventions attendues.

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2023	réalisations 2023
R13 subv d'inves reçues	484 103,40 €	78 551,18 €
R16 Emprunts (hors 165)	100 600,00 €	50 000,00 €
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	369 823,54 €	372 403,33 €



BUDGET PRIMITIF 2024

Pour rappel : Depuis 2022, la nouvelle nomenclature comptable M57 remplace la nomenclature comptable M14. Certains comptes sont fusionnés ou renumérotés.

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les dépenses générales (chapitre 011)

Focus sur *l'évolution des fluides* :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Eau (60611)	2 788,47 €	3 875,26 €	3 009,52 €	3 371,79 €	3 500,00 €
Electricité (60612)	17 155,68 €	20 783,33 €	16 864,64 €	20 650,47 €	25 000,00 €
Combustibles (60621)	20 468,73 €	17 461,96 €	10 178,70 €	11 838,15 €	13 000,00 €
Carburant (60622)	1 604,42 €	1 590,05 €	1 930,01 €	1 558,32 €	2 000,00 €

Focus sur *l'évolution des contrats de prestations de services* :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Prestations de services (611)	82 055,48 €	56 813,38 €	73 794,07 €	55 136,90 €	82 105,99 €

Les dépenses de ce compte concernent essentiellement les frais liés au périscolaire (OPAL) et les contrats de services publics avec la CCS (balayage, nettoyage des avaloirs, ADS) ainsi que le contrat MOBIBUS avec l'Hôpital de Dieuze.

Focus sur *l'entretien du patrimoine communal* :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Bâtiment publics (615221)	12 922,15 €	4 420,43 €	8 575,64 €	3 725,65 €	5 000,00 €
Autres bâtiments (615228)	2 669,48 €	2 274,90 €	0,00 €	163,90 €	5 000,00 €
Voirie (615231)	9 110,10 €	20 631,10 €	9 119,40 €	0,00 €	5 000,00 €
Réseaux (615232)	3 567,60 €	1 741,80 €	3 720,00 €	465,84 €	2 000,00 €
Bois et Forêts (61524)	14 404,75 €	14 308,27 €	16 800,00 €	10 054,03 €	20 000,00 €

Ces prestations sont réalisées par les entreprises. Les dépenses aux comptes 615221, 615231, 615232 sont éligibles au FCTVA

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour 2024 la masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs est de : 5
 Le nombre de poste pourvus est de : 4
 Le nombre de poste non-pourvus est de : 1
 Le nombre d'agents titulaires / stagiaires est de : 4
 Le nombre d'agents non-titulaires est de : 0
 Le nombre de poste à temps complet est de : 2
 Le nombre de poste à temps non-complet est de : 2
 Le nombre de poste à temps partiel est de : 0

Ne rentrant pas dans le tableau des effectifs : contrat de droit privé (PEC)
 Le nombre de poste à temps non complet : 2

Les dépenses liées à la rémunération du personnel (rémunération + charges, assurance) : 198 600,00 €
 Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à : 600,00 €

Les dépenses liées au personnel sont légèrement revues à la hausse pour 2024 du fait de l'incertitude de la reconduction par l'Etat des contrats aidés (PEC).

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant prévisionnel des indemnités de fonction s'élève à 41 000,00 € (indemnités des élus)

Les subventions aux associations sont d'un montant de : 3 000,00 €

Les demandes se répartissent entre <u>les associations locales</u> suivantes :	<u>montants alloués</u>
➤ Club Canin :	750,00 €
➤ Football club	1 500,00 €

Demandes des <u>associations extra-locales</u> :	
➤ Souvenir Français d'Albestroff	100,00 €
➤ Restos du Cœur d'Augny	300,00 €
➤ ASSA de Sarreguemines	100,00 €
➤ ESAT d'Albestroff	250,00 €

Depuis l'utilisation de la nouvelle nomenclature M57, certains comptes du chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont transférés au chapitre 65 (Intérêts moratoires, secours et dots, subventions exceptionnelles). Le versement d'une somme de 16 635,88 € est prévue au budget « lotissement » afin d'équilibrer ce dernier en cas de vente de la dernière parcelle.

4) les charges financières (chapitre 66)

Le montant des intérêts à rembourser en 2024 est de **17 529,21 €** pour l'emprunt de 826 000 € contracté en 2011 ainsi que pour l'emprunt de 500 000 € contracté en 2022.

Une somme de **2 040 €** est prévu pour les remboursements des intérêts du crédit relais de 100 000,00 € dont 50 000,00 € ont été utilisés.

Une prévision de **5 200 €** pour le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie de 300 000 € (Dernière ayant été utilisé au 4^{ème} trimestre 2023 mais remboursée en totalité depuis mars 2024)

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Une somme de 1 000 € est prévue en cas d'annulation de titres de recette sur exercices antérieurs

6) Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (chapitre 68)

Les provisions sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours. L'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

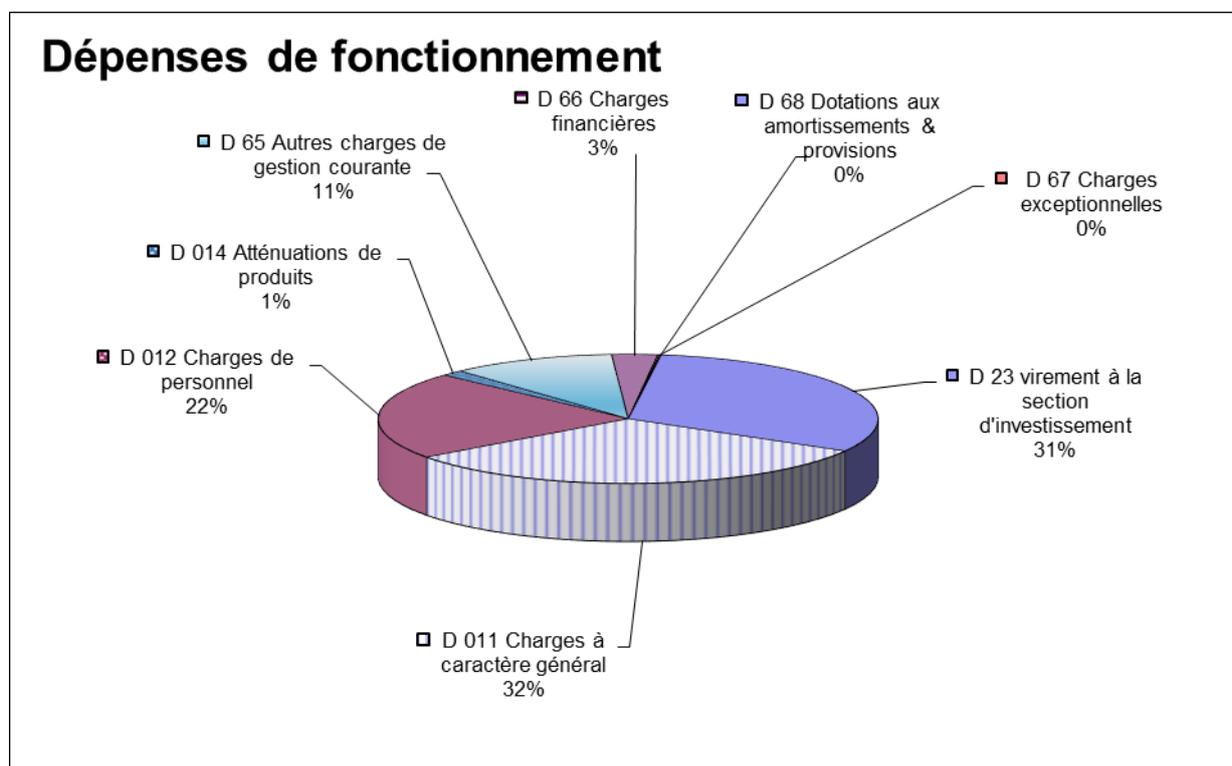
Dans le cadre de l'instruction M57, la constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque.

Cette année, la trésorerie préconise d'inscrire une somme de 1 000 € au titre de provisions pour créances douteuses.

7) le virement à la section d'investissement est de : 283 325,99 €

Détail par chapitre

Chapitres	prévisions 2024
D 011 Charges à caractère général	286 235,99 €
D 012 Charges de personnel	199 200,00 €
D 014 Atténuations de produits	13 123,00 €
D 65 Autres charges de gestion courante	96 800,00 €
D 66 Charges financières	26 800,00 €
D 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
D 68 Dotations aux amortissements & provisions	1 000,00 €
D 23 virement à la section d'investissement	283 325,99 €



II) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les recettes proviennent des services suivants :

- Vente de bois
- les concessions au cimetière (depuis juillet 2022)
- RODP (redevance d'occupation du domaine public par EDF et France télécom, ATC France, SFR)
- location de la chasse (1 600 € pour le lot n°1 et n°2)
- l'indemnité compensatrice de la poste (dans ce chapitre depuis 2024)
- charges locatives des baux ruraux

Les principaux produits des services et du patrimoine ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Coupe de bois (7022)	7 113,39 €	26 336,29 €	47 183,49 €	27 247,15 €	30 700,00 €
Menus produits forestiers (7023)	3 913,00 €	1 246,00 €	3 618,00 €	2 492,00 €	3 000,00 €
Concession cimetière	0,00 €	780,53 €	1 030,54 €	3 625,00 €	1 500,00 €
Redevance d'occupation du Domaine public (7032)	851,43 €	1 351,43 €	1 418,43 €	6 516,54 €	8 200,00€
Location chasse (7035)	2 399,69 €	2 399,69 €	2 399,69 €	2 399,69 €	1 600,00 €
Autres prestations de services (70688)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 200,00 €

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les bases et les taux d'imposition ont évolué de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Base TH	./.	./.	20 403	26 245	22 400
Taux TH	./.	./.	./.	./.	20,54
Base TFB	483 700	484 841	502 032	532 059	545 100
Taux TFB	17,56	31,82	31,82	31,82	31,82
Base TFNB	59 400	59 481	61 541	65 894	68 300
Taux TFNB	49,07	49,07	49,07	49,07	49,07
Base CFE	./.	./.			./.
Taux CFE	./.	./.			./.

Le produit fiscal attendu pour 2024 s'établi à : 211 567,00 €. Pas d'augmentation des taux

A noter que depuis 2021 la part TF du département est reversée aux communes. Par conséquent le taux départemental 2020 de 14,26 s'additionne à celui de la commune (17,56), soit 31,82.

À la suite de la réforme fiscale (suppression de la taxe d'habitation), les centres de services fiscaux déterminent des coefficients correcteurs afin de compenser la perte de la TH. Le produit prévisionnel compensatoire de la Taxe d'habitation s'élève à 61 195 €. Néanmoins, depuis 2023 la commune doit à nouveau voter un taux pour la TH des résidences non principales (secondaires, vacants)

A noter également que la CFE (cotisation foncière des entreprises), IFR, CVAE sont perçus par la CCS à notre place à la suite du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de

Communes du Saulnois. En revanche, la commune va percevoir de la CCS une attribution de compensation d'un montant sensiblement équivalent.

Les autres produits issus de la fiscalité ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
IFER	./.	./.	./.	./.	./.
Fonds de péréquation	33 942,16 €	43 017,54 €	37 324,81 €	54 463,12 €*	48 829,00 €*
Taxe sur la consommation d'électricité	16 421,60 €	18 274,86 €	5 047,99 €	./.**	./.**

* : cette somme comprend : 12 829,12 € de compensation par la CCS pour la CFE, IFER, CVAE + 16 955 € de FPIC + 24 679 € de Fds péréquation des DMTO

** : à compter de 2022 la taxe est versée à la CCS

3) Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Dotation forfaitaire (7411)	77 984 €	67 145 €	67 006 €	67 145 €	66 798 €
Dotation de solidarité rurale (74121)	43 998 €	46 062 €	48 950 €	52 356 €	54 901 €
Dotation nationale de péréquation (74127)	37 301 €	33 571 €	30 580 €	29 609 €	27 725 €
Dotation aux élus locaux (742)	3 033 €	3 129 €	3 031 €	3 284 €	3 320 €

Les autres subventions et participations reçues :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
FCTVA (744)	622,37 €	1 200,94 €	3 933,07 €	3 353,09 €	612,97 €
Autres communes (frais fonctionnement aux écoles) (74748)	19 329,00 €	17 734,53 €	13 486,84 €	29 170,35 €	22 100,00 €
Fds dép. péréquation TP (74836)	26 323,33 €	24 735,12 €	./.	48 398,64 €	24 000,00 €
Autres attributions (7488)	34 290,05 €	25 346,75 €	22 275,28 €	./.	./.

Compte 7488 : Depuis 2023, la participation de la CAF pour le périscolaire est versée directement à l'OPAL (organisme en charge du périscolaire), cette somme sera directement déduite du montant des prestations (compte 611) de l'OPAL.

4) Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Les loyers et charges encaissés par la commune évoluent de la manière suivante :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Revenus d'immeubles (752)	48 282,43 €	44 422,87 €	44 291,70 €	45 149,38 €	45 000,00 €
Autres produits de gestion courante (75888)	14 008,89 €	12 797,50 €	25 580,64 €	59 516,61 €	13 400,00 €

Article 752 :

Les loyers sont stables.

Concernant les locations de la salle des fêtes, il faut rester prudent au vu de la conjoncture économique actuelle.

Article 75888 :

En 2023, l'article budgétaire 75888 a connu une augmentation significative du fait que la commune a perçu sur cet article l'indemnité de compensation de la Poste

Pour 2024, les prévisions sont revues à la baisse car le montant de la location de la chasse a baissé (nouveaux baux) et l'indemnité de compensation de la poste est versée dorénavant sur l'article 70688 (autres prestations de services, vu précédemment)

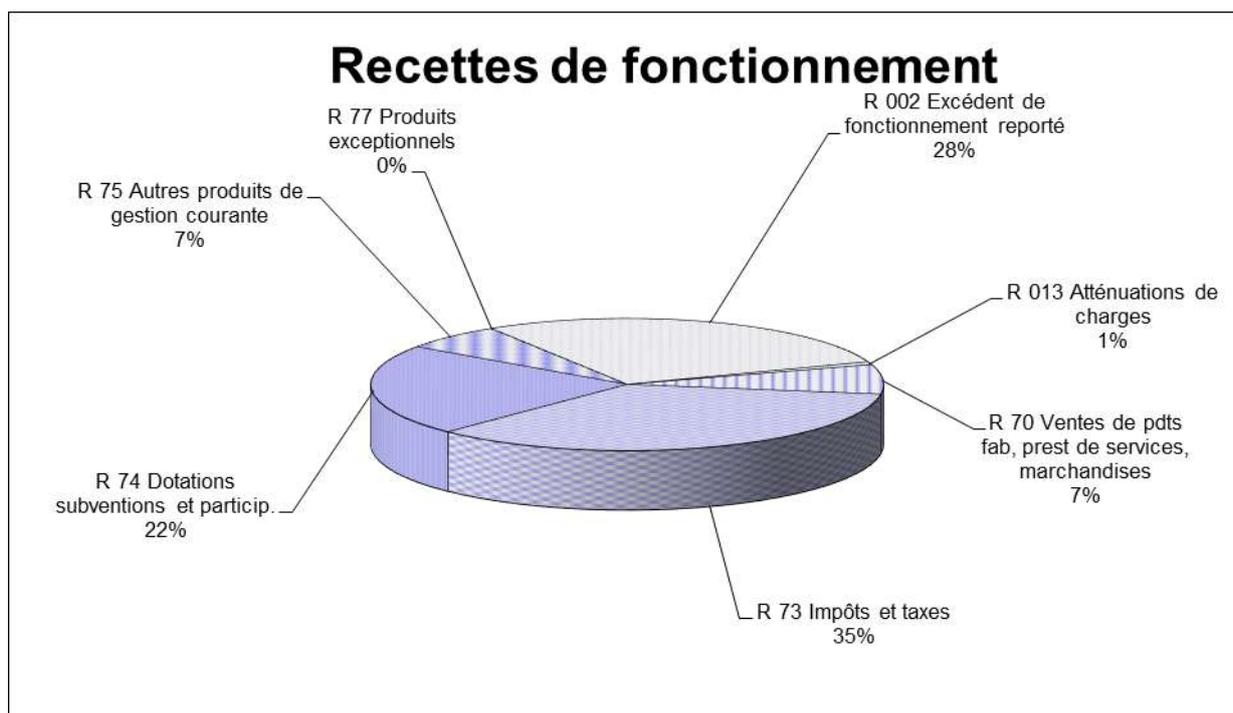
Depuis le passage à la nomenclature M57, cet article comprend aussi les produits enregistrés en produits exceptionnels divers (remboursement de sinistres) et depuis 2023, l'article 75888 ne comprend plus les charges locatives des logement communaux qui sont dorénavant inscrite au compte 70878.

5) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

En 2023, la commune a perçu 86 720 € en produits des cessions d'immobilisations du fait de la vente des terrains à M. MULLER et M. INCORVAIA (ces crédits sont inscrits au budget après la réalisation des opérations)

Détail par chapitre

chapters	prévisions 2024
R 013 Atténuations de charges	6 500,00 €
R 70 Ventes de pdts fab, prest de services, marchandises	65 420,00 €
R 73 Impôts et taxes	317 592,00 €
R 74 Dotations subventions et particip.	203 596,97 €
R 75 Autres produits de gestion courante	58 400,00 €
R 77 Produits exceptionnels	0,00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	257 878,51 €



III) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

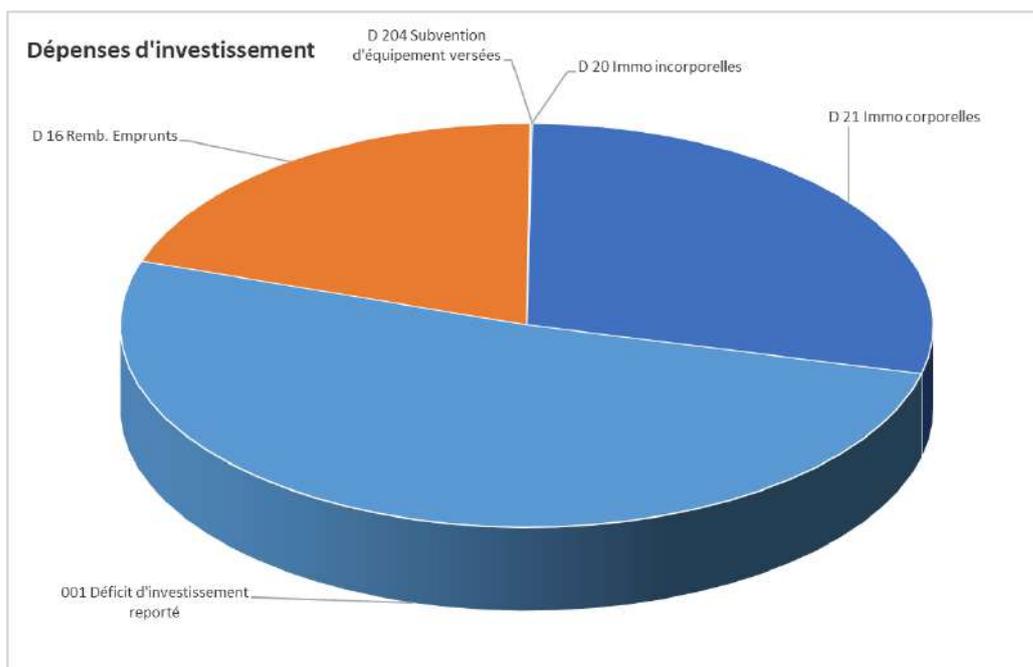
Les investissements programmés en 2024 sont les suivants :

- Travaux sylvicoles 2024 :	13 200,00 €
- Création chemin forestier et aire de retournement en forêt :	28 800,00 €
- Création chemin du ruisseau et plantations :	11 640,00 €
- Remplacement toiture et isolation des façades du périscolaire :	207 800,00 €
- Branchement ENEDIS parcelle Rue des Vergers :	2 000,00 €
- Provision pour matériel service technique :	2 350,00 €
- Acquisition de matériel informatique :	750,00 €
- Matériel de bureau pour l'agence postale :	4 194,00 €

Le montant du capital à rembourser en 2024 est de 197 500,00 € (emprunts de 826 000 € contracté en 2011, 500 000 € contracté en 2022 et le remboursement du crédit relais contracté en décembre 2023)

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2024
001 Déficit d'investissement reporté	507 079,31 €
D 16 Remb. Emprunts	198 100,00 €
D 20 Immo incorporelles	820,00 €
D 204 Subvention d'équipement versées	0,00 €
D 21 Immo corporelles	283 734,00 €



IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA (compte 10222) :	152 416,51 €
- Taxe d'aménagement (compte 10226)	2 200,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	65 802,09 €
- Le virement de la section de fonctionnement :	283 325,99 €

Subventions notifiées 2023 en restes à réaliser en 2024 (RAR) :

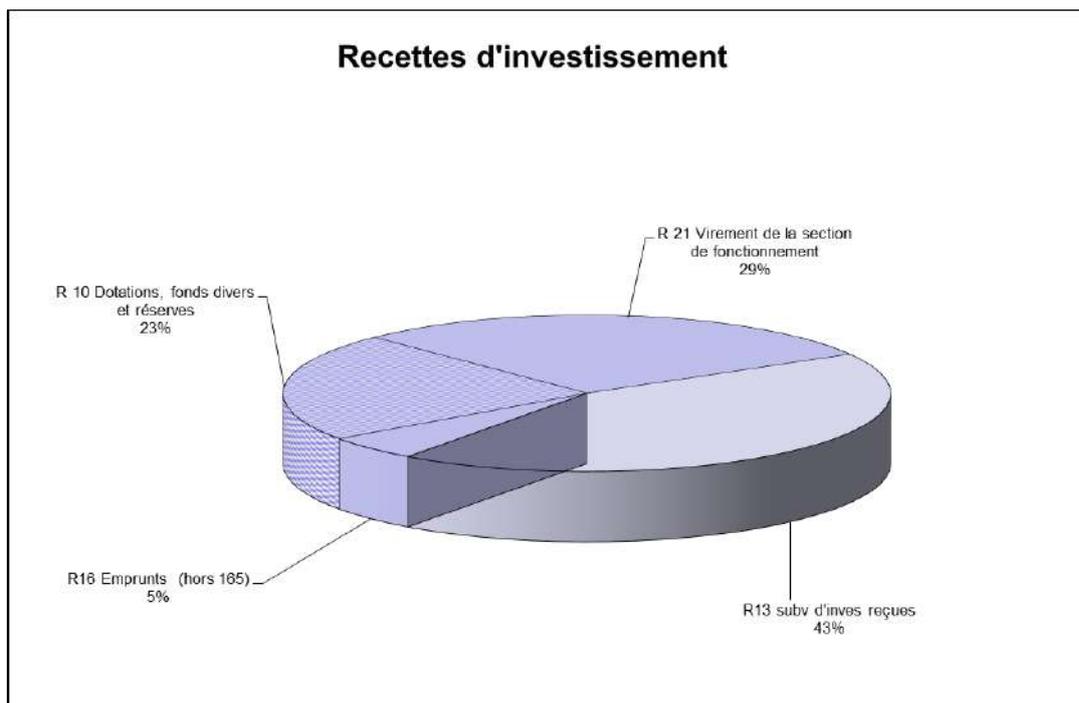
- AMBITION MOSELLE, DETR et REGION pour la restructuration Rue St-Avold :	406 277,22 €
---	--------------

Subventions notifiées 2024

- FIPHFP pour matériel de bureau agence postale :	2 500,00 €
- CAF pour aménagement périscolaire :	14 709,00 €

Détail par chapitre

chapitres	prévisions 2024
R13 subv d'inves reçues	423 486,22 €
R16 Emprunts (hors 165)	50 000,00 €
R 10 Dotations, fonds divers et réserves	220 418,60 €
R 21 Virement de la section de fonctionnement	283 325,99 €



V) LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 se répartit de la manière suivante :

➤ Emprunts à taux fixe :

CREDIT MUTUEL :

Montant :	826 000 € a été contracté le 16/11/2011
Taux fixe :	4,45 %
Fin de remboursement :	30/09/2026
Capital restant dû au 31/12/2023 :	195 102,99 €
Capital restant dû au 31/12/2024 :	126 887,78 €

CREDIT MUTUEL :

Montant :	500 000 € a été contracté le 27/10/2022
Taux fixe :	2,20 %
Fin de remboursement :	30/09/2037
Capital restant dû au 31/12/2023 :	464 327,20 €
Capital restant dû au 31/12/2024 :	435 076,14 €

CREDIT RELAIS CREDIT MUTUEL :

Montant autorisé :	100 000 € a été contracté le 12/12/2023
Montant utilisé :	50 000 €
Taux fixe :	4,05 %
Fin de remboursement :	31/12/2024

Pour 2024,

Le montant du remboursement en <u>capital</u> de la dette est de :	97 466,27 € (chapitre 16)
Le montant du remboursement des <u>intérêts</u> de la dette est de :	17 529,21 € (chapitre 66)